



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du Conseil Municipal  
du Jeudi 27 Février 2025**

*Affaire n° 7 – Délibération N° 2025-02/023  
Modification et mise à jour du tableau des effectifs.*

L'an deux mille vingt-cinq et le Jeudi vingt-sept Février à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

**Date d'envoi de la convocation : 21 Février 2025**  
**Date d'affichage : 21 Février 2025**

		Nombre de Conseillers en exercice : 33			
		PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
		19	03	11	00
		Nombre de Conseillers votants : 22			
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 <sup>ème</sup> Adjoint		M. Olivier POININ		
Mme CAMIER Barbara	4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. Patrice BABOURAM	5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme Nelly SEJOR	6 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. Michael COPANEL	7 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 <sup>ème</sup> Adjoint		M. Patrice BABOURAM		
M. Terry LENDO	9 <sup>ème</sup> Adjoint			x	
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal			x	
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal			x	
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal			x	
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal	x			
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal			x	
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal			x	
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal			x	
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x			
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			x	
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal			x	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. HIRA René	Conseiller Municipal			x	
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal	x			
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal	x			

Envoyé en préfecture le 06/03/2025  
 Reçu en préfecture le 06/03/2025  
 Publié le 06/03/2025  
 ID : 971-219711256-20250228-476-DE

Le quorum étant atteint, dix-neuf (19) Conseillers étant présents et trois (03) représentés, le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

*Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.*

*Dans ce cadre et celui de la politique relative au déroulement de la carrière des agents, il vous est proposé de vous prononcer sur la création de cent-six (106) emplois permanents correspondant aux grades suivants :*

- *Un (01) emploi d'attaché hors classe à temps complet (catégorie A),*
- *Un (01) emploi d'attaché principal à temps complet (catégorie A),*
- *Un (01) emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe à temps complet (catégorie B),*
- *Deux (02) emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet (catégorie C),*
- *Seize (16) emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (catégorie C),*
- *Dix (10) emplois d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à temps complet (catégorie C),*
- *Dix-sept (17) emplois d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à temps non complet (28h00) (catégorie C),*
- *Un (01) emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet (catégorie C),*
- *Un (01) emploi d'opérateur des activités physiques et sportives principal à temps complet (catégorie C),*
- *Quatre (04) emplois d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet (catégorie C),*
- *Quarante-cinq (45) emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (catégorie C),*
- *Quatre (04) emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (30h00) (catégorie C),*
- *Deux (02) emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (28h00) (catégorie C),*
- *Un (01) emploi de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet (catégorie C).*

*Ces emplois seront pourvus en interne. Les emplois devenus vacants seront supprimés dans le respect de la procédure réglementaire.*

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 Décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-605 du 30 Mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 88-547 du 06 Mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 92-368 du 1er Avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 92-850 du 28 Août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 Novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 Mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 Décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 Décembre 2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2024-12/085 du 18 Décembre 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs (suppression des emplois non pourvus) ;

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 18 Décembre 2024 ;  
Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Willy VIARDOT, Directeur Général des Services par intérim,  
Directeur des Ressources Humaines ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE à l'unanimité :**

Envoyé en préfecture le 06/03/2025  
Reçu en préfecture le 06/03/2025  
Publié le 06/03/2025  
ID : 971-219711256-20250228-476-DE

**Article 1<sup>er</sup>** : De créer cent-six (106) emplois permanents au tableau des effectifs correspondant aux grades suivants :

Filière	Grade	CAT	Temps de travail	Nombre de postes
Administrative	Attaché hors classe	A	Temps complet	01
Administrative	Attaché Principal	A	Temps complet	01
Sportive	Éducatrice des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	Temps complet	01
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	16
Animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	10
Animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps non complet (28h00)	17
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	01
Sécurité	Brigadier-chef principal	C	Temps complet	01
Sportive	Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	Temps complet	01
Sociale	ATSEM Pal 1CI	C	Temps complet	04
Technique	Agent de maîtrise principal	C	Temps complet	02
Technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	45
Technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps non complet (30h00)	04
Technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps non complet (28h00)	02
<b>TOTAL DES EMPLOIS CRÉÉS</b>				<b>106</b>

**Article 2** : De modifier en conséquence le tableau des emplois joint en annexe.

**Article 3** : D'inscrire au budget les crédits correspondants au chapitre 012.

**Article 4** : Le Maire et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

**Article 5** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture  
le .....06/03/2025.....  
Et publication ou notification  
du .....06/03/2025.....  
Affichée en Mairie, le  
.....06/03/2025.....

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

  
**Jean-Luc PERIAN.**



## ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS AU 27/02/2025

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS		EFFECTIFS NON POURVUS	
			TC	TNC	TC	TNC
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>						
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	2	0	0	2	0
Directeur des Services Techniques	A	1	1	0	0	0
Directeur de Cabinet		1	1	0	0	0
<b>Total des emplois fonctionnels</b>		<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché hors classe	A	1	0	0	1	0
Attaché principal Territorial	A	5	4	0	1	0
Attaché Territorial	A	4	4	0	0	0
Rédacteur Principal de 1 <sup>o</sup> classe	B	2	2	0	0	0
Rédacteur Principal de 2 <sup>o</sup> classe	B	2	2	0	0	0
Rédacteur Territorial	B	1	1	0	0	0
Adjoint Administratif principal de 1 <sup>o</sup> classe	C	50	33	0	17	0
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>o</sup> classe	C	22	22	0	0	0
Adjoint Administratif	C	20	18	0	2	0
<b>Total filière administrative</b>		<b>107</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur Principal Territorial	A	2	1	0	1	0
Ingénieur Territorial	A	0	0	0	0	0
Technicien Principal de 1 <sup>o</sup> classe	B	2	2	0	0	0
Technicien principal de 2 <sup>o</sup> classe	B	0	0	0	0	0
Technicien territorial	B	2	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	5	3	0	2	0
Agent de maîtrise	C	12	10	1 (28h)	1	0 (28h)
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	57	6	0	45	6 dont 4 (30h) 2 (28h)
Adjoint technique principal de 2 <sup>o</sup> classe	C	70	58	8 dont 5 (30h) 3 (28h)	4	0 dont 0 (30h) 0 (28h)
Adjoint technique	C	63	48	3 dont 2 (30h) 1(28h) 0 (20h)	11	1 dont 0 (30h) 0 (28h) 0 (20h)
<b>Total filière technique</b>		<b>213</b>	<b>129</b>	<b>12</b>	<b>65</b>	<b>7</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	0	0
Assistant de conservation principal de 2 <sup>o</sup> classe	B	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	0	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>o</sup> classe	C	2	2	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	2	1	0	1	0
<b>Total filière culturelle</b>		<b>7</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	0	0
Animateur principal de 2 <sup>o</sup> classe	B	0	0	0	0	0
Animateur territorial	B	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	29	2	0	10	17 dont 17 (28h)
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	39	12	26 dont 3 (30h) 23 (28h)	1	0 dont 0 (30h) 0 (28h)
Adjoint d'animation	C	31	6	17 dont 0 (30h) 17 (28h) 0 (26h)	4	4 dont 0 (30h) 4 (28h) 0 (26h)
<b>Total filière animation</b>		<b>100</b>	<b>21</b>	<b>43</b>	<b>15</b>	<b>21</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0	0	1	0
Educateur des APS principal de 2 <sup>o</sup> classe	B	1	1	0	0	0
Opérateur territorial des activités sportives principal	C	1	0	0	1	0
Opérateur territorial des activités sportives qualifié	C	1	1	0	0	0
Opérateur territorial des activités sportives	C	4	4	0	0	0
<b>Total filière sportive</b>		<b>8</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	23	18	0	5	0
ATSEM principal de 2 <sup>o</sup> classe	C	5	4	0	1	0
<b>Total filière sociale</b>		<b>28</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE SECURITE</b>						
Chef de Service de Police Municipale principal de 1 <sup>o</sup> classe	B	1	0	0	1	0
Chef de Service de Police Municipale principal de 2 <sup>o</sup>	B	1	1	0	0	0
Chef de Service Police Municipale	B	0	0	0	0	0
Brigadier-chef principal de police municipale	C	9	6	0	3	0
Gardien - Brigadier	C	3	3	0	0	0
<b>Total filière sécurité</b>		<b>14</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Apprenti</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>487</b>	<b>286</b>	<b>55</b>	<b>118</b>	<b>28</b>

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 971-219711256-20250228-476-DE

